



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Distr.
Générale

UNEP/AMCEN/12/INF/3
6 mars 2008

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Douzième session

Johannesburg, 10–12 juin 2008

Rapport du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement sur les travaux de sa vingt-deuxième réunion

Introduction

1. La vingt-deuxième réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue les 5 et 6 novembre 2007 à Johannesburg (Afrique du Sud).

I. Ouverture de la réunion

2. La réunion a été ouverte par M. André Okombi Salissa, Ministre congolais du tourisme et de l'environnement et Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le 5 novembre 2007 à 10 h 30. Il a accueilli les membres du Bureau de la CMAE à la vingt-deuxième réunion du Bureau, à Johannesburg. Il a également remercié le Gouvernement sud-africain pour avoir accepté d'accueillir la réunion et le PNUE pour avoir organisé, en tant que secrétariat de la CMAE, la réunion du Bureau. Il a brièvement énoncé les objectifs de la réunion, puis a invité le représentant du PNUE à faire quelques remarques. Le secrétaire de la CMAE, M. Peter Acquah, s'exprimant au nom du Directeur exécutif du PNUE, M. Achim Steiner, a déclaré que les questions soumises à l'examen de la vingt-deuxième réunion du Bureau en faisaient une réunion de la plus grande importance. Il a également indiqué que le PNUE, qui assure les services de secrétariat de la CMAE, se dévouait au succès de cette dernière. Il a souhaité que la réunion soit fructueuse. Suite à ces remarques et après confirmation par le secrétariat que les membres présents constituaient un quorum, le Président de la CMAE a déclaré la réunion ouverte.

II. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Bureau a adopté, sans modification, l'ordre du jour ci-après, sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Adoption du programme de travail.

K0840054

070508

3. Examen du rapport du Bureau de la CMAE sur les travaux de sa vingt et unième réunion.
4. Mise en place du Fonds africain pour l'environnement et utilisations proposées des ressources du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE.
5. Examen des rapports d'activité :
 - a) Exécution du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD de juillet 2006 à août 2007.
 - b) Suite donnée aux décisions prises par la CMAE à sa onzième session ordinaire et progrès des activités connexes menées de juillet 2006 à août 2007.
6. Informations sur la réunion conjointe des Parties contractantes aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi prévue le 8 novembre 2007 à Johannesburg.
7. Examen de la douzième session de la CMAE prévue en juin 2008 en Afrique du Sud (thème, projet d'ordre du jour, dates et lieu).
8. Suivi de la question du renforcement des capacités de la région pour faire face aux changements climatiques.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.

B. Participation

4. La liste des membres du Bureau qui ont assisté à la réunion figure à l'annexe I du présent rapport.

III. Examen du rapport du Bureau de la CMAE sur les travaux de sa vingt et unième réunion

5. Le représentant du secrétariat a présenté le rapport du Bureau de la CMAE sur les travaux de sa vingt et unième réunion, tenue le 13 novembre 2006 à Nairobi, exposant les éléments clés du rapport. A l'issue de cette présentation et sur invitation du Président de la CMAE, il a appelé l'attention sur les questions émanant du rapport, lesquelles sont brièvement exposées ci-dessous.
6. L'Union africaine et le Mali avaient convenu d'organiser la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux en Afrique et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en décembre 2006. La date proposée coïncidait cependant avec les activités internationales concernant l'Année de la désertification. Il a donc été convenu de repousser la date de la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bamako tout d'abord à mars 2007, puis au milieu de l'année 2007. Malheureusement, en raison des élections qui devaient avoir lieu au Mali à la mi-2007, la réunion a été ajournée indéfiniment.
7. S'agissant du déversement de déchets toxiques à Abidjan le 19 août 2006, le Bureau a pris connaissance des démarches engagées par la CMAE, au cours de la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, tenue à Nairobi du 27 novembre au 1er décembre 2006, pour assurer que l'on prête à cet incident l'attention qu'il mérite. A cet égard, la Conférence des Parties a adopté une décision demandant au Directeur exécutif du PNUE de fournir un appui à la mobilisation rapide de ressources financières dans le cadre du plan stratégique préparé par la Côte d'Ivoire. En conséquence, le Directeur exécutif a mis en place un Fonds d'affectation spéciale visant à mobiliser les contributions financières des divers partenaires.
8. Mme Mabudafhasi, Ministre adjointe à l'environnement et au tourisme de la République d'Afrique du Sud, a préconisé de réaffirmer l'engagement en faveur de l'aide à la Côte d'Ivoire pour résoudre l'incident relatif au déversement de déchets toxiques.
9. Il a été rappelé que l'Egypte et l'Afrique du Sud s'étaient engagées à soutenir les efforts déployés par les autres pays de la région en vue de renforcer leurs capacités face aux changements climatiques, sachant que ces deux pays avaient déjà mis au point des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre, qui avaient été approuvés. Il a également été rappelé qu'au cours de la réunion extraordinaire du Bureau de la CMAE, tenue au Cap le 29 septembre 2006, l'Egypte avait offert son appui aux autres pays africains pour l'exécution des plans d'action nationaux élaborés dans le cadre de l'Initiative environnementale du NEPAD. Le représentant du secrétariat a dit que le Bureau

souhaiterait peut-être examiner les différentes modalités permettant de concrétiser ces offres. L'Afrique du Sud a confirmé que les programmes de formation en cours d'élaboration dans ce pays pourraient débiter en 2008. M. Mohamed Heider, du Consulat de l'Ambassade d'Égypte en Afrique du Sud et représentant le Ministre égyptien de l'environnement, a fait savoir qu'il contacterait la capitale égyptienne afin que les mesures de suivi nécessaires soient prises.

10. Le représentant du secrétariat a présenté au Bureau des informations sur les activités de plaidoyer menées par la CMAE, de concert avec le Conseil exécutif du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui ont permis d'obtenir, d'une part l'accord de ce dernier quant au rôle de mécanisme financier que devrait jouer le FEM dans le domaine de la dégradation des sols, et d'autre part son consentement sur le programme d'investissement stratégique pour la gestion durable des terres dans le cadre de l'initiative TerrAfrique. À l'issue d'une discussion sur les possibilités qu'ouvrirait ce nouvel arrangement, le Bureau s'est dit satisfait des résultats obtenus.

11. Mme Juliette Biao Koudénoukpo, Ministre béninoise de l'environnement et des ressources naturelles, a loué le Président et le secrétariat pour leurs efforts. Elle a soulevé une question relative à la mobilisation et à la gestion des ressources, qui a été suivie d'une discussion sur les avantages et les inconvénients qu'il y a à centraliser la mobilisation des ressources, en référence aux ressources du FEM.

12. Le Bureau a noté que les gouvernements africains s'étaient montrés très prudents vis-à-vis du Dispositif d'allocation des ressources du FEM. On a fait observer que le Président et Directeur général actuel du Fonds avait montré les signes d'un engagement en faveur de la cause africaine, comme en témoignaient les projets récemment approuvés par le Conseil exécutif. Le secrétariat a annoncé que les négociations dans le cadre de la cinquième reconstitution du Dispositif d'allocation des ressources débuteraient en 2008 et qu'il était impératif d'envisager comment l'Afrique pourrait, en tant que région, jouer un rôle plus productif en contribuant pleinement et en s'engageant activement dans les négociations.

13. Mme Mabudafhasi a fait remarquer que le FEM avait effectivement démontré un engagement sérieux en allouant 150 millions de dollars à la lutte contre la dégradation des sols, à travers l'initiative TerrAfrique. Mme Koudénoukpo a également attiré l'attention sur le profond intérêt pour la revitalisation du programme sur la dégradation des terres au Bénin. En réponse à la demande formulée par le Bureau à propos du programme TerrAfrique, le secrétariat s'est proposé de fournir un rapport complet sur le programme TerrAfrique à la prochaine réunion du Bureau.

14. En conclusion, le Bureau a manifesté un optimisme prudent quant aux relations futures entre la CMAE et le FEM. Accueillant avec satisfaction le rapport du Bureau de la CMAE sur les travaux de sa vingt et unième réunion, les membres du Bureau ont adopté ce dernier.

IV. Mise en place du Fonds africain pour l'environnement et utilisations proposées des ressources du Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE

15. Présentant ce point, le représentant du secrétariat a rappelé que la CMAE avait adopté, à sa onzième session en mai 2006, le rapport comprenant l'étude de faisabilité relative à un Fonds africain pour l'environnement. Il a rappelé en outre que, par sa décision 11 adoptée à cette même session, la CMAE avait convenu que le Fonds proposé serait établi à la Banque africaine de développement. Au sommet de l'Union africaine de janvier 2007, cette décision a été entérinée par l'Union africaine, qui a également préconisé que ce Fonds relève de la Banque africaine de développement.

16. Au vu de ces décisions, il allait être nécessaire d'organiser une seconde visite à la Banque début 2008 afin d'assurer le suivi de cette question. On a suggéré que l'équipe chargée de cette visite soit composée du Président de la CMAE, du Ministre sud-africain de l'environnement (en tant que futur Président de la CMAE), du Ministre rwandais de l'environnement et d'un membre nommé par M. Wade, Président du Sénégal.

17. Le représentant du secrétariat a rappelé que le PNUE, en collaboration avec un certain nombre de partenaires au développement, avait fourni dans le passé un appui à l'organisation des réunions de la CMAE. Toutefois, les partenaires au développement privilégiaient désormais le financement des activités, plutôt que l'appui aux réunions. Par conséquent, il faudrait utiliser une partie des intérêts produits par le Fonds d'affectation spéciale de la CMAE pour financer certaines réunions de la CMAE. Le secrétariat a sollicité l'accord du Bureau en vue d'utiliser une partie des intérêts générés par le Fonds d'affectation spéciale de la CMAE pour financer la visite proposée à la Banque africaine de développement et la tenue des réunions du Bureau pour la période allant de janvier 2008 à juin 2010.

Le coût de la visite à la Banque a été estimé à 12 210 dollars et celui des réunions du Bureau à 82 380 dollars.

18. Mme Mabudafhasi a proposé d'inviter le Président de la Banque africaine de développement à la session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE en février 2008 à Monaco. Le secrétariat a accepté de donner suite à cette proposition sachant que le secrétaire de la CMAE participerait à la Conférence sur les changements climatiques dans les régions africaine et méditerranéenne, organisée par le Gouvernement tunisien mi-novembre à Tunis. Mme Mabudafhasi a estimé que le budget proposé par le secrétariat était raisonnable et devait être adopté.

19. Le budget proposé par le secrétariat pour la visite à la Banque africaine de développement et les réunions du Bureau a été unanimement approuvé et la demande visant à ce que ce budget soit financé par les intérêts produits par le Fonds général d'affectation spéciale a également été acceptée par le Bureau.

V. Examen des rapports d'activité

A. Exécution du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD de juillet 2006 à août 2007

20. Le représentant du secrétariat a présenté un résumé du rapport et a rappelé que le programme de travail de la CMAE faisait partie intégrante du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD et que, par conséquent, son exécution contribuait à la mise en œuvre du Plan d'action. Le rapport décrit les activités menées dans tous les domaines d'activité du Plan d'action, mettant en évidence les progrès accomplis dans son exécution.

21. Le rapport indique que les plans d'action environnementaux sous-régionaux du NEPAD ont été finalisés et adoptés par les communautés économiques régionales respectives. Les versions finales imprimées de ces plans seront soumises à la douzième session ordinaire de la CMAE pour adoption et discussion sur la voie à suivre. Outre la préparation des plans d'action environnementaux sous-régionaux, des plans d'action environnementaux nationaux sont en cours de préparation dans cinq pays pilotes, grâce à l'appui financier de la Norvège. La décision de reproduire cette initiative dans d'autres pays africains dépendra des résultats des études portant sur les pays pilotes.

22. Le rapport expose également un certain nombre de domaines d'activité nécessitant une attention particulière. Il signale, par exemple, que l'avenir du programme du Partenariat pour le développement du droit et des institutions dans le domaine de l'environnement en Afrique (PADELIA) demeure flou. Le domaine d'activité 3 sur les espèces exotiques envahissantes doit être revitalisé.

23. Mme Koudenoukpo a fait savoir que son pays considérait que le programme PADELIA était d'une grande utilité et qu'il avait permis de réaliser de grandes avancées. Il fallait maintenant s'efforcer de l'étendre aux pays africains qui n'en avaient pas encore bénéficié. La CMAE devrait s'efforcer de garantir la continuité du programme. A la demande de l'Afrique du Sud, le secrétariat a accepté de fournir la documentation relative à la phase 3 du programme PADELIA à la prochaine réunion du Bureau.

24. Le secrétariat a également donné aux membres du Bureau des informations sur d'autres initiatives et activités à venir dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD. Une réunion conjointe des Ministres de l'environnement et des Ministres de la santé est prévue début 2008 à Libreville (Gabon). Il a été convenu que la CMAE participerait activement à cette réunion. Le secrétariat communiquera des informations détaillées à ce sujet aux membres du Bureau.

25. Le Bureau a pris note de la présentation du secrétariat, et l'a félicité pour son excellent travail ainsi que les importants progrès réalisés. Il a été demandé au secrétariat de bien vouloir distribuer le rapport à tous les Etats membres de la CMAE dès que possible, de manière à leur rendre pleinement compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD bien avant la douzième session de la CMAE.

B. Suite donnée aux décisions prises par la CMAE à sa onzième session ordinaire et progrès des activités connexes menées de juillet 2006 à août 2007

26. Le représentant du secrétariat a présenté au Bureau des informations sur l'application des décisions de la CMAE, soulignant que les rapports sur l'application des décisions de la CMAE et le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD étaient complémentaires. On a noté que certains éléments de ce point de l'ordre du jour avaient déjà été examinés lors de la présentation préalable du rapport sur l'exécution du Plan d'action.
27. On a rappelé que la décision 3 de la onzième session de la CMAE demandait de remettre à plus tard toute discussion sur les statuts de la CMAE jusqu'à l'adoption d'une décision sur l'avenir des forums ministériels par l'Union africaine. Le Bureau a donc convenu de repousser les débats sur les statuts de la CMAE.
28. Le représentant du secrétariat a signalé qu'un rapport sur les activités au titre de la décision 9 concernant l'Initiative relative à la Muraille verte pour le Sahara serait soumis par la Commission de l'Union africaine à la douzième session ordinaire de la CMAE.
29. Le Bureau a été informé d'une nouvelle initiative en cours de préparation visant à appuyer le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Dans ce contexte, une proposition de projet portant sur la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement en Afrique, appuyée par l'Union européenne, a été élaborée par le PNUE dans le but de renforcer la mise en œuvre de ces accords et des instruments juridiques internationaux connexes, notamment les instruments concernant les produits chimiques, aux niveaux national et régional, dans la région africaine. Les activités prévues dans le cadre de ce projet comprennent l'amélioration des compétences de négociation, la formation, ainsi que la diffusion et l'échange d'informations.
30. Accueillant avec satisfaction le contenu du rapport, le Bureau a dûment adopté ce dernier.

VI. Informations sur la réunion conjointe des Parties contractantes aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi prévue le 8 novembre 2007 à Johannesburg

31. Le représentant du secrétariat a donné aux membres du Bureau des informations sur la réunion conjointe des Parties contractantes aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi prévue à Johannesburg le 8 novembre 2007. L'objectif de la réunion était d'offrir aux Parties contractantes et aux autres parties prenantes une plateforme permettant de proposer des mesures appropriées en vue de prévenir et combattre la pollution marine et côtière due aux activités terrestres et aux autres sources de pollution. La réunion devra également examiner un certain nombre de questions d'actualité, notamment celles concernant le pétrole et le gaz, ou encore le plateau continental.
32. La CMAE continuait de prêter attention à l'application des accords sur l'environnement, notamment les Conventions d'Abidjan et de Nairobi. Le programme de travail de la CMAE pour la période biennale 2007–2008 comprenait un volet sur les écosystèmes marins et côtiers visant à apporter un appui à l'application des Conventions d'Abidjan et de Nairobi et s'articulant autour des quatre thèmes suivants : évaluation; gestion; coordination et aspects juridiques; et questions transversales, telles que la diffusion et l'échange d'informations et les questions émergentes.
33. Le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD, qui était préparé sous les auspices de la CMAE, reconnaissait que la conservation et l'utilisation durable des ressources marines et côtières était une question prioritaire pour la région. A cet égard, l'objectif du domaine d'activité relatif à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines et côtières était d'intégrer les préoccupations environnementales au sein des politiques de développement des pays en prévoyant des mesures ciblées qui abordent non seulement les aspects environnementaux, mais aussi les aspects institutionnels, réglementaires et politiques ainsi que la question des capacités.
34. Il était prévu que le Président de la CMAE (M. Salissa) et la Ministre adjointe à l'environnement et au tourisme de la République d'Afrique du Sud (Mme Mabudafhasi) coprésideraient la réunion conjointe des Parties contractantes aux Conventions d'Abidjan et de Nairobi.

VII. Examen de la douzième session de la CMAE prévue en juin 2008 en Afrique du Sud (thème, projet d'ordre du jour, dates et lieu)

35. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a noté que des progrès évidents avaient été accomplis dans l'exécution du Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD et que tout était en place pour redonner de l'élan à sa mise en œuvre. Le secrétariat proposait donc que le thème de la douzième session prenne ces éléments en compte. Après délibérations, le Bureau a décidé que la douzième session de la CMAE aurait pour thème : « Amélioration de la mise en œuvre du Plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ».

36. En tant que pays hôte de la douzième session de la CMAE, l'Afrique du Sud a suggéré la date et le lieu de la réunion. Après avoir étudié les propositions de l'Afrique du Sud, le Bureau a convenu que la douzième session ordinaire de la CMAE aurait lieu du 7 au 12 juin 2008 à Johannesburg, au Centre de conférences de Sandton. Il a ensuite été convenu que le segment ministériel se tiendrait au Centre de conférences de Sandton, tandis que l'on envisagerait d'autres arrangements convenant à la tenue de la réunion du Groupe d'experts.

37. Le Ministre sud-africain de l'environnement, M. Schalkywk, a proposé d'adosser à la douzième session une réunion entre la CMAE et les Ministres de l'Union européenne, qui se tiendrait le 13 juin 2008. L'objectif de cette réunion serait d'étudier, avec leurs homologues de l'Union européenne, le rôle que l'Union européenne pourrait jouer dans la réalisation de certaines activités prioritaires identifiées par la CMAE. Après délibération, le Bureau a accepté cette proposition. L'Afrique du Sud s'est proposée de solliciter, au nom de la CMAE, l'appui financier de l'Union européenne pour la tenue de la réunion conjointe.

38. Le représentant du secrétariat a présenté au Bureau, pour examen, l'ordre du jour proposé pour la douzième session ordinaire de la CMAE. Le secrétariat a proposé que la séance d'ouverture du segment ministériel ait lieu dans la soirée du 10 juin 2008 (à savoir la veille) sachant que l'on se heurte de façon récurrente à des cérémonies d'ouverture extrêmement longues, laissant aux ministres et chefs de délégation très peu de temps pour s'engager dans les discussions de fond. Après avoir examiné la question, le Bureau a accepté cette proposition.

39. Le secrétariat a également proposé que l'ordre du jour prévoie un dialogue politique sur le Plan d'action de l'Initiative environnementale du NEPAD ainsi que la présentation par certains Etats membres d'études de cas présentant un intérêt en la matière. Les membres du Bureau ont débattu et approuvé d'autres points de l'ordre du jour, notamment une proposition formulée par le Ministre sud-africain de l'environnement tendant à ce que l'ordre du jour de la douzième session inclue la question de la seizième session de la Commission du développement durable.

40. Les résultats de la douzième session ordinaire de la CMAE seront présentés à l'Union africaine, pour adoption, à l'occasion de son sommet.

41. S'agissant du financement de cette session, le secrétariat a présenté une proposition selon laquelle les coûts directs de la réunion s'élèveraient à 163 787 dollars et a suggéré que ces coûts soient couverts à l'aide des intérêts perçus par le Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE. En tant que pays hôte, l'Afrique du Sud s'est vue sollicitée de prendre à sa charge les coûts d'interprétation de la réunion, s'élevant à environ 40 730 dollars. Cette demande a été acceptée par l'Afrique du Sud. Si les coûts d'interprétation sont couverts par l'Afrique du Sud, les coûts directs devant être imputés sur les intérêts produits par le Fonds général d'affectation spéciale de la CMAE s'élèveront à 123 060 dollars environ.

42. Parallèlement, un projet de financement a été élaboré pour s'efforcer de mobiliser des ressources supplémentaires à l'appui de la douzième session. L'obtention de ces fonds permettrait de ne pas avoir recours aux intérêts perçus par le Fonds d'affectation spéciale de la CMAE. Cependant, le Bureau a approuvé le recours à ces derniers, comme indiqué ci-dessus, pour le cas où l'on ne parviendrait pas à mobiliser d'autres sources de financement. Le Bureau a demandé au secrétariat de s'occuper dès que possible de l'organisation de la douzième session de la CMAE, de concert avec le Gouvernement sud-africain. L'accord avec le pays hôte devant être signé entre le PNUE et l'Afrique du Sud stipulera les responsabilités de chaque partie.

VIII. Suivi de la question du renforcement des capacités de la région pour faire aux changements climatiques

43. Le représentant du secrétariat a présenté aux membres du Bureau un exposé sur la question du renforcement des capacités d'intervention face aux changements climatiques dans la région. Prenant note, à cet égard, de la volonté exprimée par l'Égypte et l'Afrique du Sud d'apporter leur appui aux autres pays africains, il a indiqué, comme confirmé par l'Afrique du Sud, qu'un accord entre l'Égypte et l'Afrique du Sud était prêt à la signature et pourrait être signé à l'occasion de la prochaine réunion qui se tiendra au Maroc. Il s'agissait d'une avancée importante pour la région et, après signature de l'accord, les États membres et la CMAE recevraient des informations sur l'appui fourni par le biais du bulletin d'information de la CMAE.

44. Il a également fait savoir aux membres du Bureau que, dans le cadre de la préparation des négociations de Kyoto 2012, la formation d'un Groupe de haut niveau sur les changements climatiques était envisagée. Ce nouvel organe, faisant l'objet de discussions au niveau de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD, servirait de plateforme permettant à l'Afrique de parvenir à une position commune sur les questions relatives aux changements climatiques. Mme Estherine Fotabong du secrétariat du NEPAD a fourni des renseignements plus détaillés. Elle a indiqué que les membres du Groupe de haut niveau n'avaient pas encore été sélectionnés et que des discussions préliminaires avaient eu lieu entre le secrétariat du NEPAD et la Direction sud-africaine des affaires environnementales et du tourisme, le PNUD et le PNUE. Elle a ajouté que les communautés économiques régionales seraient représentées au sein du groupe. Le Bureau a entériné l'idée du Groupe de haut niveau et a demandé au PNUE d'apporter, par le biais du secrétariat du NEPAD, l'appui technique nécessaire à son établissement.

IX. Questions diverses

45. Les membres du Bureau ont été informés des liaisons entre le secrétariat et le réseau « Développement des capacités et liens aux fins d'étude de l'environnement en Afrique » (CLEAA). Au cours de la dernière réunion du CLEAA à Addis-Abeba, une proposition tendant à ce qu'une série de recommandations soit transmise à la douzième session ordinaire de la CMAE avait été avancée. Le CLEAA avait demandé que le Bureau soit informé de cette proposition et avait confirmé qu'il préparerait la documentation détaillée pour distribution aux participants de la douzième session.

46. Le représentant du secrétariat a également attiré l'attention sur la nécessité d'élargir la disponibilité des outils issus des technologies d'information et de communication informatisées, de façon à déployer les principaux moyens alloués à la formation auprès d'une plus large audience selon un modèle novateur, expérientiel et participatif. Le PNUE souhaitera peut-être faire une présentation sur ce sujet à la douzième session de la CMAE.

47. Rappelant que la question de la consommation et de la production durables figurait parmi les domaines d'activité du programme de travail de la CMAE, il a également fait savoir aux membres du Bureau qu'une réunion sur la consommation et la production durables était envisagée en marge de la douzième session ordinaire, avec l'appui et le financement de la Division Technologie, Industrie et Economie du PNUE.

48. Les membres du Bureau ont également appris que Birdlife International avait exprimé sa

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16195

